

BURUNDI

Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume V de V

Projet de promotion des technologies agricoles et agroalimentaires

Coût estimé: 4,3 million de \$EU

Durée du projet: 5 ans

Introduction. Les bénéfices attendus du projet sont de différentes natures:

- Une création d'emplois et une augmentation de la production et des revenus en général.
- L'émergence d'entrepreneurs ruraux (individus privés ou associations).
- La mise en œuvre effective du Centre national de promotion de la mécanisation agricole (CNMA) et le renforcement des capacités opérationnelles du Centre national de technologies alimentaires (CNTA) et la formation des cadres et agents.
- A long terme, les bénéficiaires du projet éveilleront des capacités enfouies en les rendant plus confiants en eux-mêmes, et en démontrant leurs aptitudes à gérer des activités tant de production que de transformation rentables sans recourir nécessairement à un appui extérieur

Objectifs. Ce projet aura les objectifs spécifiques suivants:

- Appuyer les associations paysannes ou tout autre opérateur économique qui manifestent l'intention de participer au développement de la filière agricole.
- Appuyer les activités de commercialisation aussi bien au niveau national que régional (dans la zone de libre échange du COMESA) en mettant en place des mécanismes de réduction des pertes après récolte et en rendant l'information nécessaire sur les systèmes de transport, les marchés et les prix.
- Appuyer la recherche dans son volet « semences et vulgarisation » en vue de rendre disponibles les variétés plus productives et plus adaptées aux sols.

Composantes. Le projet aura les deux composantes suivantes:

- *Renforcement des capacités nationales en mécanisation agricole, traitement post-récolte et transformation des produits agricoles et agroalimentaires*
- *L'appui à la diffusion, la vulgarisation et le transfert de technologies agricoles et alimentaires*

Mise en œuvre. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Sa mise en œuvre sera assurée par une structure centrale de coordination, de gestion et de planification. Cette dernière assurera la responsabilité générale. La responsabilité technique et l'exécution des actions opérationnelles sur terrain seront confiées au CNMA, pour ce qui est du volet technologies agricoles. Quant au volet technologie agroalimentaire, il sera confié au CNTA qui est déjà opérationnel sur le terrain.